

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°27/2023

Séance Ordinaire du 24 mai 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance :

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

Procurations : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : /

Date de la convocation :

19/05/2023

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE : COMITE DES PYRENEES-ORIENTALES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour attribuer une subvention annuelle au Comité 66 de la ligue contre le cancer.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 200€ (deux cent euros) pour l'année 2023 au comité des Pyrénées-Orientales de la ligue contre le cancer sis Résidence La Promenade n°16 Bâtiment « Les Pâquerettes » 4, rue du Lieutenant Farriol 66000 PERPIGNAN, n°SIRET 326 506 805 00026.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 200 € (deux cent euros) au comité des Pyrénées-Orientales de la ligue contre le cancer ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, le Maire et le Secrétaire de séance ont signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO

